

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 011 551 77 00 Fax: 011 551 78 44
Website: www.africa-union.org

SC11216

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-quatrième session ordinaire
21-28 janvier 2014
Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/815(XXIV)
Original : Anglais

**RAPPORT DE LA CINQUIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE AFRICAINE
SUR L'ENVIRONNEMENT (CMAE)
GABORONE (BOTSWANA), 15-18 OCTOBRE 2013**

**RAPPORT DE LA CINQUIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE
MINISTERIELLE AFRICAINE SUR L'ENVIRONNEMENT (CMAE)
GABORONE (BOTSWANA), 15-18 OCTOBRE 2013**

PREMIERE PARTIE : INTRODUCTION

(1) Contexte

1. La réunion ministérielle de la cinquième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'Environnement (CMAE) s'est tenue les 17 et 18 octobre 2013 au Sun Hôtel à Gaborone (Botswana). Cette réunion ministérielle a été précédée par la réunion du groupe d'experts tenue les 15 et 16 octobre 2013. La cinquième session extraordinaire avait pour thème : "Faire en sorte que les négociations mondiales sur le climat lors des COP 19, 20 et 21 soient avantageuses pour l'Afrique : vers un accord en 2015".

(2) Objectif de la cinquième session extraordinaire de la CMAE

2. L'objectif principal de la session extraordinaire était de permettre aux pays africains de consolider et de renforcer davantage la position commune de négociation de l'Afrique dans les discussions sur le changement climatique en préparation de la dix-neuvième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP 19 CCNUCC) et en vue du processus menant à un accord sur un nouvel instrument juridique dans le cadre de la Convention d'ici à 2015. La réunion a également examiné les progrès accomplis dans l'élaboration des programmes phares régionaux qui ont été adoptés par la CMAE lors de sa quatorzième session ordinaire comme moyen de contribuer à la mise en œuvre des résultats de Rio + 20 en Afrique. Enfin, la session extraordinaire a examiné l'évolution de la structure et des fonctions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (UNEA) et a réfléchi sur la manière dont l'Afrique pourrait davantage participer aux activités de l'UNEA .

(3) Participation :

3. Ont participé à la réunion ministérielle de la cinquième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) les pays suivants : l'Algérie, l'Angola, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Égypte, l'Éthiopie, la Guinée équatoriale, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau, la Guinée, le Kenya, le Libéria, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Nigeria, le Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, le Sénégal, les Seychelles, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Soudan du Sud, le Soudan, le Swaziland, le Togo, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

4. Étaient également présents les représentants d'organisations régionales et sous-régionales africaines, d'agences des Nations Unies, des secrétariats de différentes

conventions sur l'environnement, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les jeunes.

(4) Ouverture :

5. La réunion ministérielle a été officiellement ouverte par Son Excellence le Lieutenant-Général Seretse Khama Ian Khama, Président du Botswana le jeudi 17 octobre 2013.

6. Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par Mme Terezya Luoga Huvisa, Ministre d'État en charge de l'environnement de la République-Unie de Tanzanie et Présidente de la CMAE ; Mme Rhoda Peace Tumusiime, Commissaire en charge de l'Economie rurale et de l'Agriculture de la Commission de l'Union africaine ; M. Ibrahim Thiaw, Directeur exécutif adjoint du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; M. Anders Pedersen, Coordonnateur résident des Nations Unies au Botswana ; M. John Kilani, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; et M. Mithika Mwenda, Secrétaire général de l'Alliance panafricaine pour la Justice climatique (PACJA).

7. D'autres discours ont été faits par Mme Connie Hedegaard, Commissaire européenne à l'action sur le climat ; M. Jacques Lapouge, Ambassadeur de France chargé des négociations sur le changement climatique; et Mme Beata Jacewska, Vice-ministre de l'environnement de la Pologne.

(5) Questions organisationnelles

8. La Présidente de la CMAE a présidé la réunion, avec l'assistance du Vice-président de la CMAE, originaire de la République démocratique du Congo (RDC).

DEUXIEME PARTIE : TRAVAUX ET CONCLUSIONS

1. La réunion ministérielle s'est penchée sur les questions suivantes :

- (a) Les préparatifs de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- (b) L'élaboration des programmes phares régionaux africains pour la mise en œuvre des résultats de Rio+20 en Afrique ;
- (c) L'Afrique et l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (UNEA).

(a) Préparatifs de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

9. Plusieurs représentants ont indiqué que le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités étaient les principaux outils pour lutter contre les effets du changement climatique et qu'ils doivent être examinés en profondeur à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties. Des ressources additionnelles doivent être demandées aux pays développés qui, dans le cadre de leurs obligations, doivent les

fournir, conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées. Ils doivent également aider à mobiliser des fonds et favoriser le transfert de technologies du secteur privé. Les négociations pour un nouvel accord international juridiquement contraignant sur les changements climatiques devraient s'achever en 2015 ; la mise en œuvre de cet accord devrait commencer en 2020. Les résultats de la dix-neuvième session devraient donc répondre aux besoins urgents de l'Afrique et réaffirmer l'appui de la communauté internationale au processus multilatéral, sans lequel l'Afrique continuerait à souffrir du sous-développement et de la pauvreté. Parler d'une seule et même voix était d'une importance capitale pour les pays africains lors de cette dix-neuvième session.

10. Certains représentants ont souligné la nécessité de rendre opérationnel le Fonds vert pour le climat pour que les pays africains reçoivent les ressources nécessaires pour financer les mesures d'adaptation et d'atténuation. Ils ont proposé que la Présidente de la CMAE présente à la dix-neuvième session, au nom de tous les pays africains, une déclaration exprimant leur préoccupation face à la lenteur des pays développés à lancer le Fonds en tant que guichet de financement de l'adaptation aux changements climatiques.

11. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité urgente de finaliser les dispositions institutionnelles qui résolvent efficacement le problème des pertes et des dommages dans les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Ils ont également souligné l'importance de préciser la voie qui doit conduire les pays développés à honorer leur engagement de verser une contribution annuelle de cent milliards de dollars américains aux pays en développement d'ici à 2020 et de limiter concrètement à 2°C le réchauffement de la planète par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

12. Quelques représentants ont fait observer que les négociateurs à la dix-neuvième session auraient besoin d'une orientation claire pour assurer le succès des pourparlers en faveur de l'Afrique, surtout en ce qui concerne les mécanismes qui traitent des pertes et dommages, tant les vues sur la question divergent de par le monde. La dix-neuvième session ouvrirait la voie à la vingtième et à la vingt et unième sessions ; d'où l'importance vitale pour les négociateurs africains d'avoir une orientation adéquate pour réaliser les avantages dont le continent africain a besoin.

13. Plusieurs représentants ont soutenu qu'il était nécessaire de consacrer davantage de ressources à l'adaptation et à l'atténuation. D'autres ont affirmé que l'agriculture était le principal pilier des économies africaines et que pour cette raison, le secteur devrait se concentrer sur les activités d'adaptation et non d'atténuation, surtout que le continent était encore aux prises avec les questions de sécurité alimentaire. De nombreux représentants ont exprimé leur soutien pour la ratification rapide des amendements à l'annexe B du protocole de Kyoto, dans sa deuxième période d'engagement.

14. Plusieurs représentants ont indiqué qu'il était nécessaire d'intégrer les politiques relatives aux changements climatiques dans les budgets nationaux et les structures de gouvernance. Les fonds reçus à ce jour des pays développés étaient insuffisants, d'accès

compliqué et bureaucratique. Les pays africains doivent en conséquence consacrer une partie de leur produit intérieur brut à la lutte contre les changements climatiques.

15. Un représentant a souligné la nécessité d'accroître le financement destiné au Fonds pour l'adaptation, compte tenu du fait que certaines institutions accréditées comme entités d'exécution nationales n'avaient pas reçu suffisamment de fonds pour mettre en œuvre leurs propositions. Le changement climatique ne doit pas devenir une question de droits de l'homme à cause des pertes dues aux inondations, à la désertification et à la déforestation. Les émissions de gaz à effet de serre étaient jusqu'à présent un sous-produit inévitable du développement, mais elles doivent être réduites. Un autre représentant a déclaré qu'il était nécessaire de définir les devoirs de chaque pays dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, ainsi que la responsabilité collective des pays, compte tenu des spécificités des différents pays.

(b) Élaboration des programmes phares régionaux africains pour la mise en œuvre des résultats de Rio+20 en Afrique

16. Les représentants ont accordé une attention particulière aux questions clés suivantes : les rapports de travail entre le NEPAD, la CMAE et le PNUE ; le rôle des programmes phares régionaux dans la consolidation du développement durable pour l'Afrique ; et le financement des programmes et le regroupement des domaines d'activité en cinq programmes.

17. Un représentant a souligné l'importance des programmes phares régionaux en tant que catalyseur de discussions ; il a également parlé de leurs résultats en disant qu'au plan local, ils pourraient contribuer à atténuer les chocs et les traumatismes sociaux au sein des communautés.

18. En ce qui concerne le regroupement des domaines d'activités en cinq programmes phares régionaux, plusieurs représentants ont souligné la nécessité de garder à l'esprit que certains projets sont particulièrement importants, notamment, dans le domaine du renforcement des capacités, considéré comme crucial pour le développement durable car contribuant à la réduction de la vulnérabilité et à la diversification en Afrique.

19. Plusieurs représentants ont estimé que la structure et la gestion des programmes phares régionaux avaient besoin d'être davantage élaborées, en particulier, les attributions du NEPAD et de la CMAE : comment les lier au niveau du terrain et comment mettre en œuvre les programmes. Un représentant a attiré l'attention sur la nécessité de ne pas s'encombrer de structures administratives lourdes qui pourraient affecter le travail bénéfique accompli sur le terrain.

20. Tous les représentants qui ont pris la parole ont été d'avis que les programmes phares régionaux étaient très pertinents pour l'Afrique et aideraient à résoudre de nombreux problèmes de changement climatique sur le continent. L'un d'entre eux a souligné la nécessité d'une approche de la base vers le sommet qui permettrait de donner

le maximum d'impact aux plus importants groupes à savoir, les femmes et les jeunes en Afrique.

21. Certains représentants ont attiré l'attention sur les initiatives et les programmes pilotes existants dans leurs pays, qui pourraient être inclus dans les programmes phares régionaux, citant des domaines parmi lesquels l'efficacité énergétique, le reboisement, la gestion des déchets et les énergies renouvelables.

22. De nombreux représentants ont évoqué le rôle du financement qui garantit le succès des programmes phares régionaux. Un représentant a déclaré qu'il était grand temps que les industriels soient invités à des tables rondes pour explorer les voies et moyens de contribuer aux programmes.

(c) l'Afrique et l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE)

23. Beaucoup de représentants ont déclaré que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a offert de grandes opportunités à l'Afrique consistant en des liens et des synergies avec les autres entités des Nations Unies, les accords environnementaux et les processus mondiaux. L'Assemblée devrait prendre en compte tous les grands enjeux environnementaux, y compris la biodiversité. Le PNUE pourrait jouer un rôle important dans la coordination de la multitude d'accords multilatéraux sur l'environnement. De nombreux représentants se sont dits optimistes quant à l'impact futur de l'Assemblée.

2. Déclaration, décisions et messages clés de la cinquième session extraordinaire de la CMAE

24. Les ministres ont adopté la Déclaration de Gaborone sur les changements climatiques et le développement de l'Afrique. Ils ont également adopté trois décisions et des messages clés

La Déclaration de Gaborone sur les changements climatiques et le développement de l'Afrique

25. La déclaration a réaffirmé que l'adaptation est une priorité et une nécessité essentielles pour l'Afrique, et a exhorté les pays développés, et le Conseil du Fonds vert pour le climat, dès qu'il devient opérationnel, à augmenter rapidement le soutien à la mise en œuvre des mesures d'adaptation en Afrique et des plans d'adaptation dans les pays en développement. Elle a appelé à une augmentation de 5 % des budgets nationaux alloués à l'environnement. Elle a demandé aux États membres de poursuivre les engagements pris dans le cadre de l'Agenda de développement post-2015 et la formulation d'objectifs de développement durable afin d'assurer l'intégration efficace des trois dimensions du développement durable. Le commerce illégal de la faune et du bois considéré comme l'une des principales menaces au développement de la région nécessite une action concertée.

Décisions

26. Trois (3) décisions sur les questions environnementales ont été adoptées lors de la réunion:

La décision SS.V / 1 sur les changements climatiques

27. Cette décision a réaffirmé la position commune africaine sur les changements climatiques et défini les messages clés soulignant la préoccupation majeure et les priorités du continent qui doivent être prises en considération lors des négociations de la COP 19. Elle a souligné la nécessité de soutenir la position de l'Afrique par les meilleures informations scientifiques, économiques et techniques disponibles. Elle a demandé au Programme des Nations Unies pour l'environnement de préparer le rapport sur l'écart d'adaptation en Afrique sur une base annuelle et de présenter les conclusions de ce même rapport aux réunions de la Conférence ministérielle de l'Afrique sur l'environnement.

Décision SS.V/2 sur l'Afrique et l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

28. La décision a appelé au renforcement de la cohérence et à un engagement accru entre les missions diplomatiques des États membres à Addis-Abeba, à Genève, à Nairobi et à New York sur les questions de développement durable et a chargé le groupe africain du Comité des représentants permanents auprès du PNUE (Nairobi), en collaboration avec les missions permanentes africaines à Addis-Abeba, à Genève et à New York, de préparer et de promouvoir une stratégie commune pour l'engagement de l'Afrique à l'UNEA. La position de l'Afrique lors de l'UNEA sera coordonnée par la CMAE, le Bureau jouant un rôle essentiel. Les ministres ont demandé au PNUE de renforcer ses activités stratégiques et sa présence régionale en renforçant/créant des bureaux sous régionaux dans les cinq sous-régions d'Afrique.

Décision SS.V/3 sur l'élaboration de programmes phares régionaux

29. La décision a appelé à la création d'un comité de direction au sein de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD. Ce comité guidera le développement global et cohérent et la mise en œuvre des programmes phares régionaux. La décision a également demandé au secrétariat de la CMAE, en consultation avec les membres du comité de direction, de procéder à une évaluation détaillée des programmes existants et des autres initiatives pour faire en sorte que les programmes phares régionaux s'appuient sur et favorisent la cohérence et les synergies avec les travaux existants.

3. Clôture de la session

30. Après l'échange de civilités d'usage, la Présidente de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a déclaré la réunion ministérielle et la cinquième session extraordinaire de la Conférence closes à 16h30 le vendredi 18 octobre 2013.

2014

Rapport de la cinquieme session
extraordinaire de la conference
ministerielle Africaine sur
l'environnement (Cmae) Gaborone
(Botswana), 15-18 Octobre 2013

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3362>

Downloaded from African Union Common Repository